



CANADIAN KENNEL CLUB



CLUB CANIN CANADIEN

Fondé en 1969
Accrédité Club canin canadien
Adhésion au standard FCI

PROGRAMME OFFICIEL

ORGANISÉ PAR LE CLUB DE L'ÉPAGNEUL BRETON

5137 Rte Arthur Sauvé, Mirabel, QC

7-8 juin 2025

Date limite d'inscription : 30 mai 2025 à 20h00

ÉPREUVES DE CHASSE POUR CHIENS D'ARRÊT

CHIEN DE CHASSE JUNIOR (FDJ), 2 ÉPREUVES PAR JOUR,
CHIEN DE CHASSE (FD), 2 ÉPREUVES PAR JOUR,
CHIEN DE CHASSE AVANCÉ (FDA) et
CHIEN DE CHASSE PAR EXCELLENCE (FDX)

ÉPREUVES À L'EAU POUR CHIENS D'ARRÊT

CHIEN D'EAU JUNIOR (WDJ), 2 ÉPREUVES PAR JOUR,
CHIEN D'EAU (WD), 2 ÉPREUVES PAR JOUR, et
CHIEN D'EAU PAR EXCELLENCE (WDX) 2 ÉPREUVES PAR JOUR.

**CES ÉVÈNEMENTS SE TIENNENT
SELON LES RÈGLEMENTS ET RÈGLES DE PROCÉDURE DU
CLUB CANIN CANADIEN**

**M. Jeff Cornett, Directeur exécutif du CCC
5397 Eglinton Avenue W. Suite 101, Etobicoke ON M9C 5K6**

**M. Sylvain Sirois, Directeur du Québec
Mme Paige Pettis, Représentante au conseil des chiens d'arrêts
M. Dominic Wérotte, Représentant au conseil des chiens d'arrêts
Courriel : zone3director@ckc.ca**

**UN TRÈS GRAND MERCI AUX JUGES AINSI QU'AUX BÉNÉVOLES SANS QUI CETTE
ÉPREUVE NE POURRAIT AVOIR LIEU**

COMITÉ ORGANISATEUR ET COMITÉ DES GRIEFS

Directeur de l'épreuve : Simon GRENIER
Tél. : 514 267-7309
Courriel : greniersimo@gmail.com

Directeur adjoint : Farid DJOUDER
Tél. : 514 685-8108
Courriel : farid_djouder@hotmail.com

Secrétaire de l'épreuve : François Settecasi
Cell : 450 559-3971
Courriel : info@epagneulbreton.qc.ca

CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CLUB DE L'ÉPAGNEUL BRETON

Président	Simon GRENIER
Vice-président	Farid DJOUDER
Trésorière	Jérôme RIVARD
Secrétaire	François SETTECASI
Directeur des activités	Mohamed BEN HOURIA
Directeurs	Richard CHARTRAND

MERCI AUX COMMANDITAIRES



RÈGLEMENTS, CONDITIONS ET PROCÉDURES

Les inscriptions se font uniquement via la plateforme en ligne [Dog Show](#).



Toute communication concernant les inscriptions devra être adressées par courriel uniquement au secrétaire de l'événement : **François Settecasi** : info@epagneulbreton.qc.ca

- Excepté les épreuves FDA et FDX, il y a 2 événements par jours. Il est donc possible de présenter un chien 2 fois dans la même journée. Pour les épreuves FDA et FDX, seulement un événement par jours est organisé.
- Délai pour les inscriptions ou l'annulation fixé au vendredi **30 mai 2025 à 20h00**.
- Le nombre de places sera limité et le tirage au sort aura lieu le 31 mai au terrain. En cas d'excès de candidatures, les participant(e)s seront retenus dans l'ordre de la date de réception des formulaires d'inscription.
- Le Club se réserve le droit de fermer sans préavis les inscriptions avant la date limite.
- Prendre connaissance de l'annexe ci-jointe (p. 6) pour le droit de participation pour non-membre.
- Les **JUGES** pour les **épreuves de chasse** pour chiens d'arrêt (FDJ, FD, FDA, FDX) ainsi que pour les **épreuves à l'eau** pour chiens d'arrêt (WDJ, WD, WDX) les 7 et 8 juin 2025 seront :
 - **Regina Gasselsdorfer**
 - **Farid Djouder**
 - **Claude Benoit**
 - **Dominic Werotte**
 - **Gilbert Tremblay**
- Les oiseaux utilisés seront des colins de Virginie et / ou des perdrix bartavelles.
- Les épreuves ont lieu à l'extérieur beau temps, mauvais temps.
- Le port du dossard et d'une casquette orange est obligatoire ainsi que la plaquette réglementaire d'identification du chien.
- Dans les épreuves chien de chasse junior (FDJ) le manieur doit utiliser un **pistolet de départ** (balle à blanc). Dans les épreuves chien de chasse (FD), Chien de chasse avance (FDA) et chien de chasse par excellence (FDX), les oiseaux seront tirés par les tireurs officiels du club.

- Dans les épreuves « chien de chasse junior (FDJ) » et « chien de chasse (FD) », les chiens seront évalués individuellement et par un seul juge. Dans l'épreuve « chien de chasse avancé (FDA) » et « chien de chasse par excellence (FDX) », les chiens seront évalués en paire et par deux juges.
- Un minimum de 30 minutes doit être prévu pour évaluer chaque paire de chiens.
- Aucun entraînement ne peut avoir lieu sur le terrain de l'épreuve, les journées d'évaluations.
- Le port et l'utilisation du collier électrostatique d'entraînement sont interdits sur le terrain des évènements.
- Les chiennes en chaleur (à annoncer à l'arrivée) seront autorisées à la fin de chaque journée.
- Aucune boisson alcoolisée ne sera tolérée durant la tenue des évènements.
- Des rosettes officielles du CCC seront remises à la fin de la journée pour chacun des chiens qui se qualifiera à ladite épreuve.
- Un chien qui n'est pas enregistré dans le livre des origines du CCC, peut être inscrit à une épreuve sous la dénomination " inscrit à la liste " s'il est né au Canada, en autant qu'il soit issu d'une portée admissible à un enregistrement auprès du CCC. Des frais de 10.00\$ par épreuve sont exigibles. Pour un chien né à l'étranger, voir les clauses 6.1.2 (b) et (c) des règlements et règles de procédure du CCC.
- ***Article 15.7 du Club Canin Canadien : Il est du ressort et du devoir du club organisateur de s'assurer à ce qu'un juge, un administrateur du club, un préposé d'enceinte, une personne bénévole ou un participant ne soit pas sujet à des indignités. Le président du comité de l'épreuve de chasse doit faire rapport au CCC dans les plus brefs délais, de toute infraction à cette règle et le Comité de discipline aura toute l'autorité afin de prendre les mesures qu'il juge nécessaires et ce dès la réception d'un rapport à cet effet.***
- Le premier départ aura lieu chaque jour **à 8h00**.

COÛTS D'INSCRIPTION

Catégorie	Coût
FDJ	75\$
FD	80\$
FDA	85\$
FDX	85\$
WDJ	60\$
WD	65\$
WDX	80\$

REPAS

- Un repas sera disponible au prix de 15\$ par personne. Le repas doit être réservé en envoyant un courriel à info@epagneulbreton.qc.ca.

HÉBERGEMENT

- **Places limitées pour roulottes sur le terrain**

À NE PAS OUBLIER

- Tous les chiens doivent être tenus en laisse, donc ne pas oublier la laisse - L'eau et le bol à eau - Chaises – Chasse-moustique - Crème solaire – Dossard et chapeau orangé fluo - Sifflet - Collier avec plaquette d'identification du chien - sacs à crottes pour les zones publiques. **Les propriétaires avec une ou plus d'une chienne en chaleur devront se stationner en haut avant la barrière d'entrée.**

COMMENT S'Y RENDRE ?



En provenance de Montréal : Prendre l'autoroute **15 Nord** et prendre la sortie pour la **50 Ouest**, passer l'ancien aéroport de Mirabel, prendre la sortie 272 et tourner à gauche sur la route 148. Passer par dessus l'autoroute 50. Le terrain du CEB est à votre gauche.

En provenance d'Ottawa : Prendre l'autoroute **50 Est**, prendre la sortie 272. Tourner à droite sur la route 148. Le terrain du CEB est à votre gauche.



CLUB CANIN CANADIEN
Droit de participation pour non-membre
(en vigueur le 1^{er} janvier 2011)

Politique :

Droit de participation pour non-membre

- a) Un droit annuel pour maintenir les prix et les titres sera exigé des non-membres du CCC qui résident au Canada. Ce droit sera le même que celui exigé pour un numéro d'inscription à l'événement (ERN).
- b) Pour maintenir les prix et les titres obtenus, un non-membre a le choix de devenir membre du CCC ou de payer le droit de participation pour non-membre. Si une des deux options n'est pas sélectionnée et transmise au CCC dans un délai de 30 jours de la notification, les prix et les titres seront annulés.
- c) Un avis doit être publié dans tous les programmes officiels stipulant que le droit s'applique seulement aux chiens qui sont la propriété exclusive de non-membres et non aux chiens appartenant aux membres du CCC.

Précisions :

- Ce droit est exigé pour les personnes qui résident au Canada et qui ne sont pas membres du CCC. Les chiens dont un des copropriétaires est membre du CCC sont exempts.
- Il existe deux options pour les non-membres :
 - a) Devenir membre du CCC
 - b) Payer le droit de participation pour non-membre
- Lorsqu'un chien a deux copropriétaires ou plus, la première personne qui figure comme propriétaire dans les dossiers du CCC sera la personne-contact qui recevra toutes les communications.
- Il s'agit d'un droit payable sur une base annuelle, soit l'année civile (du 1^{er} janvier au 31 décembre) au cours de laquelle les prix, titres, pointages de qualification, etc., ont été décernés. Le droit est exigé du ou des propriétaire(s) et n'est pas basé sur le nombre de chiens, de titres ou de prix obtenus.
- Les non-membres recevront une lettre de notification du siège social du CCC les informant qu'ils ont 30 jours pour devenir membre du CCC ou payer le droit de non-participation.
- Le paiement du droit de non-participation ou l'adhésion au CCC protégera tous les prix, titres, pointages de qualification, etc., pendant l'année civile au cours de laquelle ils ont été décernés.
- Le non paiement du droit de non-participation ou la non-réception d'une demande d'adhésion dans le délai prescrit de 30 jours de la notification entraînera l'annulation des prix, titres, pointages de qualification, etc., et ces derniers seront remis au prochain chien admissible.
- Lorsque l'annulation des prix, titres, pointages de qualification, etc., a été appliquée, tout prix, titre, pointage de qualification, etc., décerné subséquent sera automatiquement annulé sans préavis.
- Le droit de participation pour non-membre est applicable à partir du premier événement auquel le chien se voit décerner un prix, titre, pointage de qualification, etc., et le montant n'est pas calculé au prorata.

*Prenez note que la Demande d'adhésion au CCC et le Formulaire de droit de participation pour non-membre sont disponibles dans le site Web du CCC sous Services aux membres/Formulaires. Si vous envoyez une demande d'adhésion, veuillez également remplir le formulaire de droit de participation pour non-membre et le joindre à l'envoi afin que nous ayons les coordonnées du chien concerné.